



Poste sur le contrat de travail différent du poste occupé

Par **Nadegeparis**, le **11/04/2008** à **17:45**

Bonjour,rrnrnJ'occupe un poste de Directrice de projet depuis plus d'un an dans une société de marketing Internet. Or, sur ma fiche de paie, il est inscrit le statut de Chef de Projet. De plus, je viens à nouveau d'évoluer sur un poste d'Expert, sans aucune modification de mon contrat de travail, ni aucune signature d'avenant concernant des primes promises.rrnrnDans ce cadre, je souhaite évidemment changer de société. Cependant, ils me menacent de faire jouer la clause de non concurrence. Ceci me bloquerait pour évoluer chez un concurrent qui me ferait une proposition honnête. Est-il envisageable qu'en retour je menace de faire valoir l'invalidité et/ou l'illégalité de mon contrat de travail. De sorte que cela les dissuaderait d'utiliser un article de justice, dans un cadre où la légalité de mon contrat n'est pas totalement respectée.rrnrnMerci pour votre réponse.